L'Université Laval

VOL. VII. MANITOBA. No. 30.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 20 DECEMBRE, 1877.

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas. F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M Regan écrit :

« Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était "

(De B. R. Baldridge, Bennington Furnace Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

« Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup "

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé, ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe : il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extra ordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire dûment ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.-A.

EPARGNEZ VOTRE ARGENT

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à crédit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour raccommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons légers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guériront certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS"
Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

« Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur "

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

« Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
WASHINGTON, NEW JERSEY, E. U. A.

10 Août, 1876.

ATTAQUES D'EPILEPSIE

OU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS, — SÉRIEUSEMENT — PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU Dr GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres font l'effet indiqué, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été guéris (par l'usage de ces poudres,) NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4 boites pour $10.00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE DE ST. BONIFACE.

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

RÉPARATIONS DE TOUT GENRE SANS RÉPLIQUE.

M LAMBERT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécuté sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD.
Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m

A Vendre ! !

OU

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situés sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES :

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour $125.00 et les autres pour $100.00, dont

$5.00 par 2 Mois

SANS INTERET.

De plus l'Acte de Vente sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les [illegible] du "Métis."

N. D. GAGNIER,
Agent

St. Boniface, 6 Sept., 1877

Montres ! ! Bijouteries ! !

Or Romaine, si bien porté à Paris, a été découvert en 18?0, par le célèbre français chimiste M. D. de Lange, qui l'a fabriqué en bijouteries, et pendant cinq ans l'a vendu aux bijoutiers de Paris pour l'Or massif. En 1875, quand son secret fut connu, dix des fabricants de bijouteries fondèrent une compagnie, avec un capital de $10 000,000 pour fabriquer des **bijouteries et montres d'Or Romaine**, aidés de cet immense capital et de machines améliorées ils sont en état de produire toute espèce de bijouteries pour moins d'un dixième du prix de l'Or pur, et d'une qualité et d'une couleur qui rend impossible aux connaisseurs de dire si c'est de l'or véritable ou non.

Nous nous sommes assurés l'agence des Etats-Unis et du Canada, pour la vente de toutes les marchandises fabriquées avec ce métal, et afin de les introduire le plus rapidement possible nous avons préparé un assortiment de lots tels que donnés ci-dessous, que nous vendrons pour un **dixième de la valeur du détail jusqu'au 1er janvier 1878**. Lisez cette liste.

Lot de 50 cts.

Une chaine de montre pour homme, prix de détail	$1 00
Une paire de boutons gravés, prix de détail	75
Une garniture (set)	75
Un bouton amélioré pour faux-col	50
Une garniture (3) boutons (studs) pour chemises	75
Un anneau de Mariage massif	1 25
Total	$5 00

Pour 50 cents nous enverrons francs de port les six articles ci-dessus mentionnés.

Lot d'une Piastre.

Une paire de boutons, pierres précieuses, pour manchettes.
Une garniture (set) de boutons de chemise à spirale.
Un anneau massif de fiançaille.
Une paire de bracelets gravés.
Une chaine de cou pour dame
Un médaillon gravé pour aller avec la chaine ci-dessus.
Une chaine lourde de montre pour homme.
Un bouton de chemise, diamant du Lac George.

Lot de deux piastres.

Une chaine de cou pour dame (avec charm)
" " lourde de montre, pour dame.
Pendants d'oreille, améthiste.
Un médaillon extra fin miniature.
Un anneau avec sceau en camée.
Un anneau lourd pour fiançaille ou mariage.
Une chaine lourde de montre pour homme (avec breloque).
Une paire de boutons pour manchettes avec perles.
Une épingle de chemise, diamant Lac George.
Une paire de bracelets lourd.

Lot de trois piastres

Une chaine d'opéra pour dame.
Une chaine de cou avec croix pour dame.
Un beau médaillon gravé.
Une paire de bracelets.
Une chaine tordue de montre, avec breloque.
Une paire de boutons de manchettes en onyx
Trois boutons de chemise en onyx.
Un bouton nouveau amélioré pour faux-col.
Un anneau à sceller camée extra.
Un bouton, solitaire d'Arizona.
Une épingle et pendants d'oreille en Améthiste ou Topaze.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau simple, gravé 18 k.

Lot de cinq piastres.

Une chaine d'opéra avec gland, pour dame détail $5.00).
Une chaine lourde de montre, avec breloque, pour homme, ($5.00).
Une longue chaine de cou, massive.
Un médaillon élégant pour aller avec cette chaine.
Une épingle et pendants d'oreille, camée.
Une paire de bracelets massif.
Une épingle avec solitaire, pour homme.
" " " rosette en diamant pour homme.
Un paire de boutons de manchette en améthiste ou onyx.
Une garniture (3) boutons de chemise pour appareiller.
Un anneau élégant avec sceau en camée.
" " massif de mariage.
Un bouton de faux col, nouveau breveté.
Un bouton de chemise pour dame.
Un anneau (fini extra) en améthiste ou Topaze.

Le prix de détail des articles énumérés ci-dessus s'élève juste à dix fois le prix que nous demandons pour chaque lot, : par exemple, notre lot de $1.00 se vend au détail pour $10.00, notre lot de $5.00 pour $50.00

Une bonne montre a double boitier or romaine massif gratis

A toute personne qui nous enverras une commande pour les lots ci-dessus par Exprès pour un montant de $15.00 nous enverrons *gratis* une bonne montre à double boitier, or romaine massif —garantie sous tous rapports et ayant toute l'apparence d'une montre de $100.00.—Par la malle franc de port, $15.00.

C'est notre meilleur offre aux agents, et mérite un essai, comme la montre elle même se vend et se trafique aisément de $20.00 à $50.00. Montre seule pour homme ou pour femme $7.00 ou $8.00 avec chaine en or et breloque, ou chaine d'Opéra pour dames.

REMARQUEZ.— Cette offre ne durera que jusqu'au 1er janvier 1878. Après cette date nous ne vendrons seulement qu'aux entrepreneurs et aux marchands de gros ; et ceux qui voudront avoir de nos marchandises auront à payer le plein prix du détail.

L'or romaine est la meilleure et la seule imitation de l'or pur dont il a le poids, la couleur et le fini, et nos patrons sont les plus récents. Nous garantissons satisfaction dans tous les cas, ou nous remboursons

Envoyer l'argent par mandat sur la Poste ou lettre chargée, à nos risques. Aucun article expédié C. O. D., à moins que la commande ne soit de $5.00.—Adresser lisiblement :

W. F. EVANS & Cie.
Seuls Agents pour les E.U. et le Canada,
95-97 Sud Clark St., Chicago, Ill.

13 Sept., 1877.

Succession Antoine Gingras.

AVIS est par le présent donné que Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface a été dûment nommé Exécuteur Testamentaire à la succession de feu Antoine Gingras, et que toutes les dettes dues à la succession doivent être réglées avec le Soussigné, à qui doivent aussi être présentées toutes les réclamations contre la dite succession.

J. DUBUC,
Procureur de l'Exécuteur

St. Boniface, 5 Novembre, 1877 1m

Dr. H. P. GAUTHIER,

BUREAU :

A l'HOTEL DU CANADA, Winnipeg.

Le Dr. GAUTHIER s'occupe spécialement des maladies des femmes.

Winnipeg, 20 Sept., 1877.

BŒUF MIS EN FOURRIERE

A L'ENCLOS DE ST. CHARLES.

DESCRIPTION : un bœuf ayant une tache dans le front, et âgé d'environ quatre ans, a été mis en fourrière le 28 de novembre.

JAMES GREEN,
Gardien d'Enclos à St. Charles.

St. Charles, 29 Novembre, 1877.

PERDU.

UN BŒUF de quatre ans, couleur bichonne et tacheté de blanc sur les flancs. Cet animal a passé une partie de l'été dans les pâturages de St. Norbert en haut de la Rivière Sale.

Toute personne qui le ramènera à M. Joseph Turenne, à St. Norbert, sera libéralement recompensée.

St. Norbert, 4 Déc., 1877.

L'IMPRIMERIE PÂLE

LE "METIS."

Jeudi, 20 Decembre, 1877.

TEMOIGNAGES SYMPATIQUES.

La presse canadienne tout entière a témoigné à l'Hon. M. Cauchon ses sympathies profondes, et a fait le plus bel éloge des hautes qualités de celle qui n'est plus. Nous reproduirons ici quelques extraits :

De *La Minerve.*

Nous avons déjà annoncé la mort de Madame Cauchon, (née Maria Nolan, arrivée à Winnipeg, vendredi dernier. Cette mort a fait naître de profonds regrets surtout à Quebec et à Ottawa, où sa haute intelligence et son amabilité lui avait fait beaucoup d'amis. C'était une femme supérieure et d'une énergie comme on en rencontre rarement. Elle avait épousé l'Honorable M. Cauchon en 1862. Dans toutes les luttes que le lieutenant-gouverneur de Manitoba a engagées depuis cette époque, il a toujours trouvé dans sa campagne un puissant auxiliaire qui l'aidait plus que qui que ce soit.

Madame Cauchon était née pour remplir les plus hautes positions. Personne n'était mieux préparée qu'elle à occuper la haute position où la mort est venue la surprendre.

Du *Courrier du Canada.*

Madame Cauchon, épouse du Lieutenant-Gouverneur de Manitoba est décédé vendredi matin, à une heure.

Après avoir passé par les instants cruels de l'adieu à ses parents et nombreux amis, après avoir accompli un long et fatiguant voyage, Madame Cauchon expire, toute jeune encore, au moment où elle allait jouir d'une vie douce et paisible, entourée d'affections sincères Telle est la rigueur du sort.

La population de Manitoba ne se doutera jamais du trésor de vertus de devouement et de douceur qu'elle vient de perdre dans cette femme universellement aimée de tous ceux qui l'ont connue

A Québec, sa ville natale, enfant jeune fille et épouse, tous ceux qui ont eu des relations avec elle, à ces différentes époques, en ont conservé les plus beaux souvenirs et sont aujourd'hui vivement impressionnes part cette mort prématurée

Du *Globe.*

La nouvelle de la mort de Madame Cauchon, épouse du nouveau Lieutenant Gouverneur de Manitoba, sera accueilli avec un sincère regret par tous ceux qui ont eu le plaisir de connaitre la défunte, et de jouir des charmes de sa société.

Madame Cauchon possédait toutes les qualités nécessaires pour remplir les devoirs de sa nouvelle position, et il est pénible de la voir disparaître si subitement d'une scène où elle devait figurer avec talent et succès Nos sympathies sont acquises au Lieutenant Gouverneur M. Cauchon pour la perte irréparable qu'il vient de subir.

De *L'Eclaireur.*

Le télégraphe nous a transmis la triste nouvelle de la mort de Madame Cauchon, épouse du Lieutenant Gouverneur de Manitoba

Possédant les plus précieuses qualités de l'esprit et du cœur, Madame Cauchon devait être l'ornement de la société de Manitoba comme elle avait été l'ornement de la société de Québec et d'Ottawa ; mais la mort l'a enlevée au moment où placée sur un théâtre plus élevé, elle semblait devoir utiliser avec plus d'avantage les talents dont la Providence avait été en quelque sorte prodigue à son égard

Pour Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de Manitoba, cette mort prématuree d'une epouse accomplie a dû être un coup de foudre ; pour tous ceux qui lui étaient alliés par le sang ou par l'amitié, cette mort est un sujet de douleur profonde. À son époux et à tous ses parents, nous offrons l'expression de nos sympathies les plus sincères ; et nous nous unissons à ceux qui ont été en demeure d'apprécier ses hautes qualités pour déplorer la perte, d une personne aussi distinguée.

LA RETRAITE.

La retraite annuelle préparatoire à la fête de Noël est commencée à la Cathédrale dimanche dernier. Elle consiste en deux exercices par jour : le matin à 9 heures, messe et sermon Le soir à 6. 30, prières, sermon et bénédiction du Saint Sacrement. Elle a été ouverte dimanche soir par le Révérend Père Lacombe dont la parole chaleureuse et entrainante est bien connue de tous : le zélé missionnaire a donné les exercices jusqu'à mardi matin inclusivement Mgr. l'Archevêque, arrivé mardi du Fort Alexandre, a prêché le même soir, et continue à donner les sermons du matin et du soir. Les fidèles assistent en masse à ces exercices : à ceux du soir surtout, l'Eglise est remplie comme à la messe du dimanche

Environ 151 échantillons du produit de nos industries ont été expédiés à Paris à bord du steamer *Newfield.* Il en reste encore environ 200 à expédier. Le steamer devra faire un second voyage avec tous les materiaux nécessaires pour la construction du trophée dans le département canadien de l'exposition de Paris.

Suivant un journal anglais, M. Hugh Gladstone, fils de M Robert Gladstone et neveu de l'ancien premier ministre d'Angleterre, vient de faire son entrée dans un collége à Rome, pour y faire les études nécessaires à l'etat ecclesiastique dans l'Eglise catholique romaine.

On lit aussi dans le même journal qu'un projet de loi qui met fin à la pratique de la confession chez les protestants, vient d'être rédigé par M. Labillière, du Temple, et est l'objet des considérations de l'association dite de l'Eglise, avant d'être présente à la prochaine session des Communes d'Angleterre.

Le Canada doit beaucoup à l'esprit d'entreprise de MM A. W. Ogilvie et Cie, à l'energie desquels est dû l'etablissement du commerce de ble entre Manitoba et les anciennes provinces. Ce résultat est magnifique, si l'on considère les obstacles que présente un chemin à peine achevé, et la difficulté du commerce sur une route coupée par les frontières des Etats-Unis. Tous ces obstacles ont été surmontés et MM. Ogilvie n'ont qu'à se louer du concours qu'ils ont reçu des deux gouvernements, et ils sont actuellement en position de mettre sur le marche d'excellente farine de Manitoba.—*Minerve*, 28 Nov.

On ecrit de l'intérieur de la Turque :

Malheur aux chrétiens si la victoire restait definitivemet aux Turcs, car alors les ambassadeurs des puissances européennes eux mêmes trouveraient très difficilement accès auprès d'eux pour leur faire entendre la moindre représentation.

Déjà les journaux musulmans crient bien haut : "Que nos ministres comprennent enfin la puissance de notre empire et la valeur de nos armées ; qu'ils ne cèdent à aucune exigence de l'Europe infidele, mais, au contraire, qu'ils lui dicient la loi." Les victoires turques rendront plus dur encore l'esclavage du chrétien. Cependant, malgré ces nouveaux maux, les catholiques préfèrent encore le gouvernement turc au russe, parce que le premier ne leur impose pas l'apostasie.

Nous trouvons dans une revue scientifique le récit de la mort d'un des explorateurs de l'isthme de Darien, l'ingénieur anglais Crooks :

M. Crooks avait contracte dans les marécages du pays une fièvre intermitente dont il etait très souffrant. Une nuit, il reçut la visite d'une de ces chauves-souris énormes qui sucent le sang des bestiaux et même de l'homme.

Ces animaux bizarres, les "vampires," ont la précaution d'endormir leur victime par un battement d'ailes très-doux, qui procure un étourdissement etrange, et qu'ils exécutent en décrivant dans leur vol des cerclas concentriques, de plus en plus étroits, jusqu'à ce qu'ils s'abattent sur quelque partie decouverte, la poitrine, la main, le pied

C'est ainsi que pendant la nuit, dans un accés de fièvre, l'ingénieur anglais devint la proie d'un vampire

Le sang qui fut sucé par cet animal et l'hémoragie consécutive aux morsures produisirent un tel affaiblissement qu'on trouva, le matin, M. Crooks expirant, et qu'il ne tarda pas à succomber

Un journal protestant des Etats Unis, le *Sunday Herald*, faisant des commentaires sur la vie de Pie IX " par le Rev. père O'Reilly, dit en terminant :

"A l'âge avancé de quatre vingt-cinq ans, ce vénérable pontife est l'objet de l'amour et du respect de deux cents millions de sujets catholiques

"Une carrière si bien remplie est un beau sujet pour un historien savant et le Père O'Reilly la traité avec honneur.

"Il est digne de remarquer qu'un homme dont la vie, depuis la dernière génération, a été une lutte continuelle contre les terdances du siècle ; qui a été défait par l'Italie, trahi par la France, combattu par l'Allemagne et tout le monde protestant, soit encore estimé et respecte de tous ceux qui le connaissent personnellement ou de réputation

"Il n'est pas surprenant que cette grande figure si venérable, magnanime et si pleine de bons sentiments (full of good will), ait inspire au Revd. Père O'Reilly la reflexion suivante : "Que serait un trône d'or pour Pie IX, lui qui est assis sur le trône d'amour et de respect qui lui ont élevé les deux cents millions de catholiques de l'univers?......et quel est celui qui ne changerait pas son tître de grand pour celui du glorieux et bien aimé Pio nono ? "

NOTES POLITIQUES.

Les ouvriers de Toronto vont prochainement donner un grand banquet en l'honneur de Sir John A McDonald et lui présenter une montre et une chaine d'or

On mentionne le nom du [illegible] de Manchester comme celui du successeur de Lord Dufferin en qualité de Gouverneur General du Canada. Il a toujours porte un grand intérêt aux colonies britanniques et il est president de l'Institut colonial d'Angleterre.

Le *Nouvelliste* de Québec s'est donné la peine de recueillir les noms de tous ceux qui ont adressé la parole soit pour l'un soit pour l'autre des deux candidats dans l'élection qui vient de se terminer à Québec-Est. Il termine ainsi :

"En tout 96 orateurs dont douze de la ville de Montréal, soixante de Quebec trois d'Arthabaska, trois de Levis, et le reste reparti entre differents comtes.

"Les orateurs pratiquant la profession d'avocat figurent dans cette lutte au nombre de 56 !

"Comment, après avoir parcouru cette liste, douter qu'il y ait eu des *flots d'éloquence* répandus durant cette longue campagne électorale."

A l'Ile du Prince Edouard, les choses vont de plus en plus mal Après avoir prive les catholiques de leur écoles séparées et les avoir obligés d'envoyer leurs enfants à des écoles où les livres en usage sont anti-catholiques, le gouvernement Davies a destitué presque tous les employés publics qui avaient à ses yeux le tort impardonnable d'être catholique ; puis, il a fait passer une loi défranchisant une partie des électeurs ; et, enfin pour défrayer le surcroit de dépenses publiques occasionné par son favoritisme à l'égard de ses partisans et par ses extravagances il a dû imposer de nouvelles taxes qui pèsent lourdement sur le peuple. Ce dernier témoigne son mécontentement par des assemblées publiques où il proteste énergiquement contre la conduite injuste et antipatriotique de ce gouvernement provincial.

Une nouvelle de haute importance vient d'être publiée. La commission chargée de déterminer le montant dû par les Etats-Unis nominativement a la Grande-Bretagne, mais virtuellement au Canada, comme compensation pour l'excédant de la valeur du droit de pêche sur nos côtes qui leur a été accordé par le traité de Washington sur la valeur du droit de pêche que nous avons dans les parages américains, vient de fixer à $5 500 000 le montant de la somme que les Etats-Unis doivent nous payer.

Il s'élève maintenant une difficulté Il se pourrait que la question ne fût pas tout à fait réglée. Le commissaire américain n'a pas concouru dans la décision de ses deux collègues, et comme il n'était pas dit dans le traité que la décision de la majorité de la commission ferait loi, il se peut que les Américains nous cherchent encore noise et que toute l'affaire soit à recommencer. Il faut pourtant espérer qu'ils mettront, en cette circonstance, tout esprit de parti pris de côté et qu'ils ne compromettront pas la renommée de leur gouvernement par de mesquines considérations monetaires.

NOUVELLES LOCALES

—La boue continue d'être à l'ordre du jour.

—Il est tombé un peu de pluie fine mardi et hier.

—Aurons-nous ou n'aurons-nous pas d'hiver ? *that is the question.*

—Il y avait hier deux pouces d'eau sur la glace.

—Le dernier terme de la Cour de Comté de Selkirk a duré deux jours.

—La fièvre scarlatine continue à sévir parmi les enfants.

—Mr. J. E. Têtu est parti mardi pour Dufferin.

—Il n'y aura pas de messe de minuit cette année à St. Boniface.

—L'assemblée du Conseil Universitaire convoquée pour le 17 courant a été ajournée.

—La liste des électeurs municipaux de Winnipeg contient 608 noms de personnes ayant droit de suffrage.

—Une dépêche de la Rivière Bataille annonce qu'il a neigé à cet endroit mardi après-midi

—La locomotive voyage maintenant de St. Boniface au tronc principal du Pacifique, à Selkirk.

—Le journal qui doit être publié au Fort Francis s'appèllera, dit-on, *The Alberton Star.*

—Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, parti la semaine dernière pour aller donner la confirmation au Fort Alexandre, en est revenu mardi.

—M. et Madame McLaughlin et Mr. Darby Taylor ont patiné de Winnipeg à Selkirk samedi dernier : ils ont fait le trajet en sept heures.

—Presque tous les soirs, à Winnipeg, quelques cordes à linge sont visitées par des gens qui ont un goût prononcé pour le linge sec, même lorsqu'il est de seconde main.

—Nous apprenons, dit la *Tribune* de Duluth, que 30 barils de biscuits et 400 barils de whiskey sont passés ici, à destination de Manitoba, dans le cours de l'automne dernier.

—Un cheval prit le mors aux dents à la Pointe Douglas la semaine dernière et une demoiselle McDonald fut jetée hors de la voiture et se disloqua un poignet.

—Le Révérend P. Marcoux O. M. I. arrivé ici l'été dernier, et qui avait passé quelque temps à Ste. Charles est aller demeurer au Fort Alexandre. Depuis son arrivée dans le pays, ce jeune missionnaire s'est livré à l'étude de la langue sauteuse.

—Le nommé McLeod, accusé d'avoir volé un *scrip* appartenant à Rogers, dans un hôtel de la rue Notre-Dame, a subi son procès devant le juge en chef, a été trouvé coupable et condamné à deux ans de pénitencier.

—Des voleurs sont entrés avec effraction dans le magasin de Mr. Alexandre Kittson, à Winnipeg dans la nuit de samedi. Le tiroir à l'argent fut brisé avec une hachette une somme de cinq piastres enlevée C'était tout ce qui se trouvait alors dans le tiroir.

—Pendant que plusieurs hommes étaient occupés à construire un pont pour le chemin de fer, près de Selkirk, la semaine dernière, l'échafaud s'écroula et un nommé Harry Parr qui tomba de 18 pieds, se brisa la jambe. D'autres reçurent des blessures légères.

—Mardi soir, vers six heures, Mr. Capelet a noyé un cheval dans la Rivière Rouge à l'endroit où se trouvait le bac de McLean avant qu'il fut monté sur la côte. Si l'ouverture laissée dans la glace par le transport du bac eut été marquée et entourée tel que requis par la loi, cet accident eut été évité.

—John Ingram, ci-devant de Winnipeg, notoire par ses querelles, ses exploits d'assommeur, et ses coups de revolver, et qui a failli se faire tuer dans une bagarre à Fisher's Landing le printemps dernier, vient d'être arrêté pour assaut à St. Paul, Minn. et logé au violon faute de fonds pour payer l'amende.

—La zizanie est dans le camp des Ecoles Protestantes de Winnipeg. Les uns pétitionnent les commissaires pour qu'ils renvoient le principal actuel, Mr. Cameron. D'autres demandent qu'ils soit mainteuu dans sa position. Un certain nombre de lettres pour et contre ont déjà été publiées dans les journaux.

UNE LACHE ATTAQUE.—M J E. Têtu, Agent d'Immigration à Dufferin, en voyant la petite guerre sournoise que lui font certains correspondants de journaux, pensait bien qu'il avait des envieux convoitant sa position pour eux-mêmes ou quelqu'un de leurs amis, mais il s'aperçoit, aujourd'hui qu'il a même des ennemis qui en veulent à sa vie.

Le 10 courant, vers sept heures du soir, venant du Manitoba House, Winnipeg, et se rendant chez M. Gouin, il rencontra près de la rue York, un individu à mine suspecte, qui revint presqu'aussitôt sur ses pas, et s'approchant de lui à la sourdine, bondit tout à coup à sa droite, et lui plongea violement un poignard dans la poitrine. L'arme meurtrière traversa son gilet, sa chemise, sa sous-chemise de laine, et pénétra environ deux pouces dans la chair. Au moment où le coup était porté, M. Têtu leva instinctivement le bras et fit dévier le poignard qui entra obliquement dans le côté gauche de la poitrine. Si le poignard eut pénétré directement, la lame aurait probablement atteint le cœur et le coup aurait été fatal. Le choc du bras de l'assaillant sur le côté droit fut si violent que M. Têtu fut renversé par terre. Il cria au secours: mais le misérable sicaire prit ses jambes et détala sans laisser son adresse.

La victime de ce lâche attentat parvint à se rendre chez M. Gouin où le Dr. Gauthier fut immédiatement mandé. Il pensa la plaie; mais M. Têtu qui est sujet au battement de cœur, eut une attaque trés-sérieuse de cette maladie, et un instant sa vie fut considérée en danger. M Têtu n'a aucune idée des causes qui ont pu motiver une telle attaque.

R. I. P.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de feue dame Marie Anne Harrison, épouse de l'Hon. Charles Nolin, ci-devant Ministre de l'Agriculture de cette Province, et député de Ste. Anne. L'événement douloureux est arrivé mercredi, le 12 decembre courant, à Ste. Anne des Chênes. Feue dame Nolin a rendu son âme à Dieu, dans sa trente-quatrième année, après dix semaines des plus horribles souffrances, endurées avec un courage vraiment héroique. Elle a édifié sa nombreuse famille, ses amis et toute la paroisse par sa résignation toute chrétienne et sa patience extraordinaire. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable et huit enfants en bas âge.

Les funérailles ont eu lieu samedi dernier; toute la paroisse y assistait; voulant ainsi témoigner ses hommages à la défunte et ses sympathies à ceux qu'elle est allée attendre au ciel.

VARIETES.

Damas fils regardait, dans une soirée, une dame affligée d'un nez aux narines démesurément ouvertes et d'une bouche non moins béante.

—Pauvre femme, dit-il avec compassion, elle doit vivre dans un fameux courant d'air.

* *

Le dernier mot du docteur X......

On parlait devant lui de ces charlatans qui annoncent avec un cynique aplomb les guérison infaillibles aux quatrièmes pages.

—Les imprudents! dit le docteur X .....; ils savent pourtant que tout médeci devrait avoir pour dévise: *Sauve qui peut!*

* *

Une délicieuse découverte par le *Charivari.*

ON OFFRE

aux personnes sans argent

UN MOYEN INFAILLIBLE

DE DOUBLER LEURS REVENUS.

Doubler est épique.

NAISSANCE.

A St. Jean-Baptiste, le 24 Nov. la Dame de Pierre Parenteau, Ecuyer, marchand, a mis au monde une fille.

DECES.

A St. Boniface, le 13 courant, Rémond Arthur, enfant de M. Antoine Gauvin.

LISEZ CECI DEUX FOIS—De cinq à trente gouttes de *Thoma's Electric Oil* guérira un mal de gorge; cette huile ordinaire; est infaillible pour le croup. Guérit une toux ou rhume de vingt quatre à quarante huit heures. Une bouteille a guéri des bronchites qui duraient depuis huit ans; des cas récents ont été guéris en trois ou six jours. Ce remède a fait recouvrir la voix a une personne qui n'avait pas parlé depuis cinq ans une application extérieure soulage toujours dans les cas de douleurs. Une bouteille guérira aucune lésion dans les reins, ou aucune crampe. Pour les maladies de dos et la contraction des muscles, il est sans pareil. Dans les cas de rhumatisme ou autres douleurs, la première application vous soulagera sur le champ. Arrête les maux d'oreilles et la douleur d'une brûlure en trois minutes, est en général la meilleure médecine qui ait jamais été offerte en vente jusqu'ici: elle est aussi la moin couteuse parce qu'il en faut très peu pour procurer du mieux.

Elle est composée de six des meilleures huiles connues et rien autre chose que de l'huile. Vaut son pesant d'or. Pourquoi ne pas en acheter aujourd'hui?—A. B. Desrochers, Assistant-Maitre de Poste d'Arthabaskaville, P. Q. écrit:—"Il y a treize ans, je fus pris d'un rhumatisme à la tête, et qui m'a fait souffrir constamment. Après avoir pris *Thomas' Electric Oil* pendant neuf jours, j'ai été complètement guéri, et il a suffi q'une demi bouteille. Je puis certifier ceci sous serment. "Le Revd. J. Malory, de Wyoming, N. Y., écrit: "Dr. *Thomas' Electric Oil* m'a guéri d'une bronchite en une semaine de temps."

Méfiez vous des contrefaçons. Demandez *Dr. Thoma's Electric Oil.* Voyez si la signature de S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et le nom de Northop et Lyman sont empreints dans la bouteille.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE—*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

VOL AUDACIEUX A LA RIVIERE AUX RATS.

Dans la soirée de vendredi dernier, la maison d'Augustin Carriere laissée seule un instant sous la garde d'une jeune fille, a été visitée par trois malfaiteurs qui ont pillé les hangards, et enlevé une boîte contenant des papiers de famille qui n'ont de valeur que pour Aug. Carrière.

Une récompense très-libérale à qui lui fera retrouver ces contrats, scrips et papiers.

AUG. CARRIÈRE.

Rivière aux Rats, 16 Déc., 1877.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que Arthur Wellington Ross de la Cite de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, étudiant en loi, fera application à la Legislature de la Province de Manitoba, à la prochaine session, pour un Acte pour autoriser la Société en Loi de Manitoba de l'admettre comme Avocat, Procureur dans la Cour du Banc de la Reine dans la dite Province de Manitoba.

A. W. ROSS.

Winnipeg, 20 Déc., 1877. jno

Sainte Anne des Chênes.

IMPOUNDED

One Ox red of striped colour, 3 years old more or less, left ear split, one white spot near the left horn.

The owner is requested to prove property and pay the costs.

FRANCIS NOLIN, Pound keeper.

Ste. Anne, 11 Déc., 1877.

MIS A L'ENCLOS.

Un Bœuf barré rouge, âgé de trois ans plus ou moins, ayant l'oreille gauche fendue et une tache blanche sur le front près de la corne gauche.

Le propriétaire est prié de prouver propriété et payer les frais.

FRANCIS NOLIN, Gardien d'Enclos.

Ste. Anne, 11 Déc., 1877.

Avis Public.

Avis est par le présent donné, aux membres de la Société Agricole du Comté de Provencher, que l'assemblée annuelle de la dite société se tiendra à St Norbert au magasin de Joseph Lemay, à midi le mardi de la seconde semaine de Janvier, A. D, 1878.

JOSEPH TURENNE. Sec. Trésorier.

St. Norbert, 10 Décembre, 1877.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guerir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les proprietés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant tres-adherentes, guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 8A.

FOURRURES! FOURRURES! FOURRURES!

VOYEZ LES PRIX!

GARNITURE (S.ts) EN VISON DEPUIS........	$ 9 00
" " " SEAL. "	12 00
" " " Meilleur Vison Marin, depuis.	20 00
CAPOTS DE BUFFALO, DEPUIS............	12 00
" BLANCS, DEPUIS............	9 00
MANTEAUX EN ASTRACAN, DEPUIS	15 00
CAPOTS DE CASTOR DEPUIS............	35 00

UN ASSORTIMENT TRÈS VARIÉ DE

CASQUES ET AUTRES FOURRURES

A prix réduits et d'une qualité supérieure à tout ce qui a été offert en vente jusqu'ici

—— (oo) ——

SE RAPPELER DE L'ENDROIT!

SYMONDS,

MARCHAND DE FOURRURES,

VIS-A-VIS LE BUREAU DE POSTE

GRANDE RUE, WINNIPEG

8 Novembre, 1877. 2m

PASSÉ

Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent etre donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Legislature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte anterieur de même nature, soit notifiées qu'en vertu des réglements de l'Assemblée Legislative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba* elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et derniere insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de disposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part des frais d'impression de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session

THOMAS SPENCE
Greffier de l'Assemblée Legislative

1er Novembre, 1877.

COUVERTES D'ANGLETERRE.

—(O)—

VERITABLES COUVERTES DE WITNEY.

CHARLES EARLY & CIE.

Les Moulins de Witney, en Angleterre, continuent à fabriquer les véritables et seules couvertes de la Baie d'Hudson et les *Duffles*, tels que cette célèbre Maison les fabrique depuis 70 ans.

Aussi, Couvertes de Couleur, telles que Ecarlates, Vertes, Gros Bleu, Bleu leger, Noires et Grises.

ATTENTION—Les meilleurs articles de cette Manufacture porteront desormais la Marque de Commerce enregistrée de C. E. & Cie., afin de les distinguer des autres.

Aussi cette Manufacture fabrique des Couvertes de qualité moindre, petites Couvertes rayées de goût nouveau, &c., &c.

Les hommes d'affaires devront se souvenir qu'ils ne peuvent faire venir les Marchandises ci-dessus que par l'entremise des Maisons de Commerce de première classe.

WITNEY OXON ANGLETERRE

15 Novembre, 1877.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous faisons une specialité de la fourniture aux détaillants de toutes nos marchandises a des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Avis.

M. Lamoureux a l'honneur d'informer au public qu'il a constamment du Bois de chauffage à vendre, tel que chêne, orme, frêne et tremble, aussi il achetera tout le bois qu'on voudra bien lui amener au plus haut prix.

A. LAMOUREUX.

St. Boniface, 20 Déc., 1877.

L'IMPRIMERIE PÂLE

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 14 Novembre, 1877.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R. en vertu de l'Acte 36 Vic cap. 7 des Statuts de Manitoba, intitule : "Acte concernant les affidavits pris en dehors de la Province pour servir en icelle et pour d'autres fins."

Duncan Forbes Dallas. S. S. C de la ville d'Edimburgh, dans le Royaume-Uni, Ecuyer

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 1er Decembre, 1877.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Manitoba, *pro tempore ;*

Alexander Begg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 4 Décembre, 1877.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes en conformite de la 38me Vic. cap. 2 et 39 Vic. cap 13 des Statuts de Manitoba :

Pour être énumérateur p. la div. élect de Westbourne ou No. 1. Thos. Cory, de Palestine, Ecuyer ;
" " " " Burnside ou No. 2, George Bates, Ecuyer ;
" " " " Portage la Prairie ou No. 3, John James Slater, du Portage, Ecuyer ;
" " " " High Bluff et Poplar Point ou No. 4. Andrew Spence. Ecuyer ;
" " " " Pembina ou No 5, Charles Stewart, de Boyne Settlement. Ecuyer ;
" " " " Baie St. Paul ou No. 6, Edward L. Fairbanks, Ecuyer ;
" " " " St. François Xavier, Ouest ou No. 7, Joseph Forget, Ecuyer ;
" " " " St. François Xavier. Est ou No. 8, Pierre Lavallée. Ecuyer ;
" " " " Headingley ou No. 9, Clouston, de Headingly, Ecuyer ;
" " " " St. Charles ou No. 10, Frédéric Genton, Ecuyer ;
" " " " St James ou No. 11, Robert Tait, Ecuyer ;

Pour être énumérateur p. la div élect. de Kildonan ou No. 13, George Munro, Ecuyer ;
" " " " St. Paul ou No. 14, James Clouston, Ecuyer ;
" " " " St Andrew, Sud ou No. 15, Samuel Slater, Ecuyer ;
" " " " St Clément ou No 17, James Workman, Ecuyer ;
" " " " Rockwood ou No. 18, James Harrower, Ecuyer ;
" " " " Springfield ou No. 19, John Nesbit de Springfield, Ecuyer ;
" " " " St. Boniface ou No. 20, Victor Mager, de St. Boniface, Ecuyer ;
" " " " St. Vital ou No. 21, Louis Schmidt, Ecuyer ;
" " " " St. Norbert ou No 22, Joseph Lecomte, de St. Norbert, Ecuyer ;
" " " " Ste. Agathe ou No. 23, Joseph Turenne de St. Norbert, Ecuyer ;
" " " " Ste. Anne des Chênes ou No. 24, Joseph Nolin, Ecuyer ;

Pour êt[re] commissaires, pour prendre les affidavits in B. R en conformité de la 35ième Sec., de la 35 Vict, Cap. 3 des Statuts de Manitoba.

Pour le Comté de Provencher, Théophile Thibault, de St Jean Baptiste, Ecuyer ; William Albert Russel, de la ville de Morris, Ecuyer

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Marquette, Est.

Robert McKay, du township 2, rang 6 Est.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Decembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de Decembre auquel temps vous etiez tenus et il vous etait enjoint d'être présents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Lundi le 24ième jour du mois de Decembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le dix huit ième jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secretaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles de deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requeran paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Senat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada.

Ottawa, 24 Sept. 1877.

BILLS PRIVÉS

Toute demande de bills privés tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, ecluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables : soit pour la concession d'un droit de passage *(traverse)*, l'incorporation de professions ou métiers ou de compagnies à fonds social ; ou pour conceder à qui que ce soit des droits ou privileges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ou ; pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande que, si elle se rapporte à des travaux projetés, devra en indiquer le lieu, et être signée par ou au nom des pétitionnaires : et ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et toute personne qui fera la demande, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier de la chambre qui devra faire imprimer le dit bill : Pourvu qu'il pourra être exigé du pétitionnaire une somme additionnelle, lorsque le montant ci-dessus sera insuffisant pour couvrir les frais d'impression du bill

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette petition devront, en donnant l'avis prescrits par la règle précedente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'etendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culees ou piliers pour le passage des vadeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

Ellis W. Hyman,
demandeur.
vs.
Alexander McArthur,
Comme administrateur de la Succession de Andrew Emslie Wilson.
Defendeur.

Par et en vertu d'un bref de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Ellis W. Hyman, et à moi adressé et livré, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du sus-nommé Andrew Emslie Wilson, décédé, à sa mort dans les mains du dit Alexander McArthur pour administrations des dits lots ou morceaux de terres, sis et situes dans la Paroisse de St. Clement, dans le comté de Lisgar, et numérotés comme les lots 37, 39, 77, et 92, arpentage de la Puissance et sur ce lot de terre, sis et situé du cote Est de la Rivière Rouge et ayant trois chaines de front sur la dite Rivière, et une profondeur des miles suivant l'usage ou a peu près, et borné au nord par le lot d'un nommé John McDonald, et au sud par le lot d'un nommé John Whiteford et sur les lots Nos. 235, 232, 117, 107 108, 204, 229, 239, 238, 207, 66, 185, 187, 182, 190, 195, 197, 198, arpentage du gouvernement de la Puissance, et situés dans la Paroisse de St. Peter dans le Comté de Lisgar.

Aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St. Peter, et connue comme la propriété autrefois possédé par un nommé John Thomas et transporter par lui à un nommé William Inkster, lequel a transporté le dit morceau de terre à un nommé James Settee, et se trouvant du coté Est de la Rivière Rouge, et ayant 6 ou 8 chaines de front sur la dite Rivière Rouge, aussi sur ce lot de terre sur le côte est de la Rivière Rouge ayant 1½ chainé de front sur la dite Rivière Rouge, transporté à un nommé Alex. McPherson par un nommé John Johnson *alias* Columpia le 23ème jour de Janvier A.D. 1877, et se trouvant dans la paroisse de St. Peter, dans le Comte de Lisgar susdit, aussi ce lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St Peter et Comte de Lisgar situé au côte Est de la Rivière Rouge, et borne à l'Ouest par la Rivière Rouge, au nord par la terre appartenant à un nommé Akwawag, du côté est par la limite des deux miles et au sud par une terre appartenant à un nommé Peter R. Young, et ayant deux chaines de front sur la Rivière Rouge et de la contenance de trente deux acres plus ou moins, aussi sur ce lot ou morceau de terre situé dans la Paroisse de St. Peter, et dans le Comté de Lisgar, du côté est de la Rivière Rouge borné en bas ou du côté nord par le lot d'un nommé Martha Olson, en haut ou du côté sud par le lot d'un nommé Levi Stranger, et ayant deux chaines de front sur la dite Rivière Rouge et s'étendant en arrière à la distance de deux miles ordinaires ; ainsi sur ce certain lot ou morceau de terre dans la paroisse de St. Peter et Comté de Lisgar et du côte est de la Rivière Rouge et étant le lot transporté par William King, alors chef et Henry Prince, maintenant chef des Indiens de la Tribu des Sauteux à un nommé Donald McLean, le 18ème jour d'Août 1861, et ayant dix chaines de front plus ou moins sur la dite Rivière Rouge sur deux milles de profondeur ; aussi ce certain lot ou morceau de terre dans la Paroisse de St Peter, dans le Comté de Lisgar au côté est de la Rivière Rouge, ayant deux chaines de front sur la dite Rivière, borné au côté nord ou en bas par la terre d'un nommé James Stark, du côté sud ou en haut par le lot d'un nommé Jas. Ballenden, et s'étendant en arrière à la distance ordinaire de deux miles ; aussi dans St. Andrew sur les Nos. 240, 126, 153, Arpentage du Gouvernement, se trouvant dans la Paroisse de St. Andrew et Comté de Lisgar ; aussi dans le lot de terre du côté est de la Rivière Rouge ayant sur la dite Rivière six chaines de front sur une profondeur de deux miles, borné au nord par une terre autrefois en la possession d'un nommé James Whiteway, au sud, par une terre autrefois en la possession d'un nommé James campbell ; aussi sur parti du lot No 245, arpentage de la Baie d'Hudson, et étant le No 22 du côté est du grand chemin, et ayant une profondeur de deux chainée et après un plan d'un nommé Duncan Sinclair, D. L. S., aussi sur la section 27, Township 121, Rang 7 Ouest et sur le quart de Section 18 Sud Est, rang 5 est ; aussi sur ce certain lot de terre dans la paroisse de St. James se trouvant sur la rue allant du nord au sud et formant la limite ouest de la cité de Winnipeg et de la contenance d'un acre plus ou moins et formant partie des terrains Mulligan ; aussi sur toutes terres non décrites en icelui dans la cité de Winnipeg et dans les Comtes de Selkirk, Lisgar, Marquette et Provencher, lesquelles seront decrites et identifiées le jour de la vente.

Toutes informations touchant les dites terres seront fournies par F Evans Cornish, Ecuyer, de la Cité de Winnipeg, Procureur pour le dit Demandeur, les terres susdites je mettrai en vente à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, Comté de Selkirk, Lundi, le vingt-et-unième jour de janvier A. D 1878, à midi.

COLIN INKSTER.
Sherif.
Par C. CONSTANTINE,
Depute Sherif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 15 Oct, 1877.

F EVANS CORNISH,
Procureur pour le demandeur.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh M. Melville et Edward W Smith.

Faillis

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon Bureau à Winnipeg, vendredi le 14ième jour de décembre prochain, à 2 heures, P.M. pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et pour régler les affaires de la succession en général

JOHN BALSILLIE.
Syndic officiel.

Fort Garry, 26 Nov., 1877.

STOBART, EDEN & Cie.

Nous attirons l'attention de nos marchands et autres sur l'annonce de la maison Stobart, Eden & Cie. Grande rue, à Winnipeg.

Le depart d'un des employes de cette grande maison de commerce pour l'Europe offre une occasion sûre et recommandable à tous ceux qui désirent importer leurs marchandises d'Angleterre directement.

Nous invitons en outre tous nos lecteurs à aller visiter le magnifique magasin de Stobart, Eden & Cie.